

CONDITIONS GENERALES SEAJETS

1. Détails des passagers

Conformément à la directive communautaire 98/41 / CE et aux nouveaux règlements tels qu'ils découlent de la PD 102/2019 (Journal officiel 182 / A / 20-11-2019) et aux dispositions modifiées de la PD 23/1999 concernant l'enregistrement des personnes voyageant par paquebots de ligne vers des ports grecs, il est obligatoire pour des raisons de sécurité de tenir un registre des passagers sur chaque itinéraire. Aux fins de la tenue des dossiers, les billets sont émis au NOM du passager et doivent indiquer:

- Nom de famille
- Prénom (écrit en entier)
- Sexe
- Nationalité
- Date de naissance (JJ / MM / AA)

Lors de la réservation en ligne ou de l'émission d'un billet, le passager doit fournir une identification précise, un numéro de téléphone et une adresse e-mail, dans le seul but d'être informé par l'opérateur en cas de retard, d'annulation ou de frustration de l'itinéraire du navire. Lors de l'émission du billet, le passager doit également vérifier l'exactitude des données indiquées sur le billet (date, heure, itinéraire, navire, informations d'identification, etc.) et ne pas les recevoir en cas de détails incorrects.

Lors de l'émission des billets, les informations nécessaires doivent être fournies à l'agence ou aux billetteries de Seajets sur les cas de personnes nécessitant des soins ou une assistance particuliers en cas d'urgence.

Numéro de téléphone du passager pour un meilleur service

Nous recommandons que les passagers, lors de l'émission des billets, informent l'agence émettrice de leur numéro de téléphone (de préférence mobile) afin qu'ils soient informés en cas d'urgence, par exemple interdiction de naviguer en raison de la météo, etc.

2. Procédure d'embarquement

Le passager doit:

- a) être à l'embarquement du navire au moins une demi (1/2) heure avant le départ,
- b) amener son véhicule dans la zone d'attente de chargement une (1) heure avant le départ.

Le conducteur est obligé de charger et décharger son véhicule. Les passagers des voitures doivent en sortir avant d'être chargés sur le navire. L'ordre de priorité des wagons de chargement est déterminé par le règlement portuaire de chaque administration portuaire, dans lequel le chargement a lieu.

Tous les passagers doivent être munis des documents de voyage valides nécessaires. Seajets se réserve le droit de ne pas autoriser un passager à monter à bord sans ces documents de voyage nécessaires.

Si le passager souhaite débarquer avant le départ du navire, il est alors obligé de le déclarer à la comptabilité du navire et de prendre ses bagages et son véhicule avec lui, s'il est possible de quitter le parking du navire.

3. Bagages - Objets de valeur

Seajets n'est pas responsable du stockage de vos effets personnels, sauf s'ils ont été remis en lieu sûr au bureau de comptabilité du navire. Les objets de valeur peuvent être livrés aux officiers responsables du navire pour la garde.

Les bagages doivent être placés dans des endroits spéciaux sur le navire, selon les instructions de l'équipage. Le passager a le droit de transporter des bagages à main pesant jusqu'à 50 kg ou 1 mètre cube. Les bagages ne doivent pas contenir d'objets de valeur. Les objets de valeur peuvent être remis aux officiers responsables du navire pour la garde.

L'opérateur est responsable des dommages ou de la perte de bagages à bord du navire uniquement s'ils ont été livrés pour la garde et qu'un reçu est émis.

L'opérateur n'est pas responsable de la perte d'argent, d'objets de valeur ou de bagages dans les parties communes du navire ou dans leurs voitures.

4. Enfants non accompagnés

Le mouvement des mineurs, qui ont entre 15 et 18 ans, sans accompagnement d'un parent ou tuteur, est autorisé dans les conditions suivantes:

Remplir une déclaration de responsabilité par le parent ou tuteur légal du mineur, avec la signature authentifiée par la police ou l'autorité portuaire.

Pour monter à bord du navire, le passager mineur doit avoir avec son billet, la déclaration originale, ainsi que sa carte d'identité de police pour confirmer son identité.

Dans tous les cas, le parent ou le tuteur légal du passager mineur assume l'entièr responsabilité de l'acquisition et de l'approbation en temps opportun de la déclaration formelle, ainsi que de tous les documents d'accompagnement qui peuvent être exigés au port de départ.

Seajets ne pourra en aucun cas être tenu responsable si, en raison d'un nombre insuffisant de documents et / ou de cartes d'identité, l'embarquement n'est pas autorisé par les responsables du navire ou les autorités portuaires.

Les déclarations pertinentes sont disponibles par Seajets, e-mail: reservations.dpt@seajets.gr, ainsi que dans les bureaux portuaires locaux de Seajets.

5. Animaux domestiques sur le navire

Il y a des zones spéciales sur les navires pour l'hébergement des animaux de compagnie. Les passagers voyageant avec un animal de compagnie doivent avoir leur livret de santé récemment mis à jour avec eux et sont responsables de leurs soins, de leur sécurité et de leur hygiène. La seule exception est les chiens-guides dont la présence est autorisée dans tous les domaines. Les animaux non accompagnés ne sont pas acceptés.

6. Contrôle des billets sur le navire

Les agents financiers effectuent le contrôle des billets lors de l'embarquement et pendant le voyage.

Lorsque le contrôle est effectué, les passagers sont tenus de présenter leurs billets et les documents des remises commerciales, si un billet à rabais a été émis. S'il n'y a pas de document justifiant la remise accordée, la différence est perçue par l'agent financier à bord.

7. Réductions

Le prix du billet comprend le transfert du passager vers le port de destination, le type de siège choisi par le passager et indiqué sur le billet, ainsi que les frais juridiques correspondants (TVA, frais de port, etc.). Le prix du ticket de transport du véhicule (tarif) comprend le transport du véhicule jusqu'au port de destination et les frais légaux correspondants (TVA, frais de port, etc.).

Les remises ne sont pas cumulables. S'il existe plusieurs remises, seule la remise la plus importante s'applique.

Les passagers ayant droit à une réduction doivent l'indiquer lors de la réservation de leur siège et présenter toutes les pièces justificatives nécessaires à la fois lors de l'émission des billets à rabais correspondants et lors de l'embarquement sur le navire.

Une fois le billet émis, aucune différence de prix n'est remboursée.

Seajets accorde des réductions aux passagers conformément à la politique commerciale suivante:

- Membres de familles multi-enfants 50% de réduction sur la classe économique.
- Remise spéciale de 50% sur tous les sièges.
- Les personnes ayant des besoins spéciaux avec un taux d'incapacité de 80% ou plus et leurs accompagnateurs.
- Voitures de personnes handicapées 50%.
- Étudiants 50% en classe économique. Les étudiants des universités publiques grecques ou des instituts d'enseignement technologique ainsi que les étudiants de l'Université ouverte.
- Les bébés jusqu'à 1 an délivrent un billet bébé avec siège à tarif zéro. Ne s'applique pas aux navires conventionnels de Seajets.
- Les enfants jusqu'à 5 ans émettent un billet bébé à tarif zéro mais les sièges Platinum sont exclus.
- Enfants de 5 à 10 ans 50% dans les sièges de toutes les classes.
- Les retraités de la Caisse de pensions des marins bénéficient d'une réduction de 50% sur la classe économique.
- Des tickets pour les personnes démunies sont également délivrés.
- Les officiers du port ont droit à des billets gratuits s'ils voyagent en service officiel.
- Aucun rabais spécial n'est accordé aux forces de sécurité.

Des accords spéciaux avec Seajets s'appliquent au cas par cas pour l'octroi d'une remise concernant le transfert de groupes de passagers.

8. Annulations de billets

Les billets ne sont annulés que par les agences émettrices.

Les billets ne peuvent pas être annulés par téléphone, fax ou e-mail. Les personnes intéressées doivent soumettre les billets à l'agence émettrice.

Les billets émis par le système de réservation en ligne de Seajets et non émis peuvent être annulés même par e-mail s'ils sont envoyés par l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de réservation.

Les remboursements des billets annulés sont effectués par l'agence émettrice, jusqu'à 1 an à compter de la date d'annulation des billets et, dans des cas exceptionnels, par les agences centrales coopérantes locales.

Annulations de billets

- Jusqu'à 14 jours avant le départ: remboursement intégral du prix

- Jusqu'à 7 jours avant le départ: remboursement du tarif de 75%

- Jusqu'à 12 heures avant le départ: remboursement du tarif de 50%

- Le tarif n'est PAS remboursable pour les annulations faites moins de 12 heures avant le départ.

Les mêmes conditions s'appliquent aux billets achetés sur notre site Web, mais vous pouvez demander l'annulation par e-mail, qui doit être envoyée au moins 1 jour ouvrable avant les délais d'annulation respectifs, et qui contiendra les détails exacts de la réservation. Dans le cas où le billet est déjà imprimé, il est nécessaire de le présenter à Seajets ou à l'agent central du port de départ.

9. Billets à date ouverte (OPEN)

Les billets peuvent également être convertis en billets à date ouverte au moins 12 heures avant le départ.

Pour nos navires conventionnels, les billets peuvent être convertis en billets à date ouverte jusqu'à 4 heures avant le départ.

Les billets à date ouverte peuvent être remplacés par des billets d'une autre date sur l'un de nos itinéraires, si disponibles.

Les billets ouverts sont valables un an à compter de la date de leur conversion en date ouverte.

Les billets ouverts ne sont pas annulés et aucun remboursement partiel ou complet ne peut être effectué.

Les billets qui ont remplacé les billets à date ouverte ne peuvent pas être annulés ou convertis en billets à date ouverte.

Pendant le processus de remplacement des billets ouverts, une différence de prix n'est pas remboursée mais dans le cas où le nouveau billet est plus cher, la différence est collectée.

Pour convertir (un billet) en billet à date ouverte, il est nécessaire de présenter le billet à son émetteur, à l'une de nos agences centrales ou à Seajets.

10. Perte de billet

En cas de perte de billet, Seajets doit être informé au moins 1 heure avant le départ du navire soit par téléphone (+30 210 7107710) soit par e-mail (reservations.dpt@seajets.gr). Pour voyager, le passager doit acheter un nouveau billet et déclarer la perte par écrit Seajets en indiquant la date du voyage, l'itinéraire, le numéro du billet perdu, le numéro du nouveau billet acheté et une photocopie de celui-ci. Si, d'après les dossiers de Seajets, il n'y a aucune preuve que les billets ont été utilisés pour le voyage dans un délai d'un mois à compter de la date du voyage, Seajets fournira un billet gratuit de valeur égale à celui perdu.

11. Retard ou annulation d'un itinéraire pour des raisons de force majeure

Seajets n'est pas responsable des retards de l'itinéraire, des écarts et du non-respect du cours normal en raison des intempéries ou des ordres du ministère de la Marine marchande et des autorités portuaires ou en raison d'un cas de force majeure pris dans le souci principal de la sécurité des passagers. En cas d'itinéraires non respectés en raison d'un cas de force majeure (par exemple interdiction de départ en raison de conditions météorologiques défavorables), Seajets rembourse l'intégralité de la valeur du billet et uniquement cela.

12. Itinéraires

Seajets met tout en œuvre pour respecter le calendrier publié des itinéraires mais se réserve le droit de les modifier si nécessaire.

Seajets se réserve le droit de changer ses navires si cela est jugé nécessaire. Les itinéraires peuvent être modifiés et ces changements sont annoncés sur le site Internet de Seajets (www.seajets.gr) dans le système de réservation de billets.

13. Sécurité à bord du navire

Le passager est obligé de se conformer aux instructions des personnes responsables du navire, qui sont liées à la paix, l'ordre, la propreté et la sécurité du navire. Le passager est obligé de se conformer à la réglementation du navire, ainsi qu'aux instructions du capitaine ou de l'équipage pendant le voyage et à contacter les membres d'équipage compétents en cas de problème. L'entrée dans le navire sera interdite aux personnes qui refusent de se conformer et sera signalée aux autorités portuaires locales.

Seajets et le navire ne sont pas responsables des accidents et des pertes ou dommages avant l'embarquement ou le chargement sur le navire et après le débarquement ou le déchargement de celui-ci. Il est interdit de transporter des matières explosives, inflammables, incendiaires et généralement dangereuses.

Les passagers doivent respecter toutes les règles de sécurité lors de l'embarquement, du débarquement et du voyage ainsi que l'ordre public à l'intérieur du navire et se conformer aux règles d'hygiène. De plus, ils doivent se conformer aux instructions du capitaine ou des membres d'équipage pendant le voyage et contacter les membres d'équipage concernés en cas de problème.